Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_18-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/18

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *24 février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Budget Auberge du Pavail – Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Le budget primitif « Auberge du Pavail » pour l'exercice 2026 est réparti en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 103.02 €	20 103.02 €
Investissement	27 805.57 €	31 909.09 €

Le projet de budget primitif 2026 est joint en annexe **(Annexes 1.18 et 2.18)** et consultable en mairie.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n° 2026-01-26-03 du 26 janvier 2026 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2026,

Vu la présentation du budget 2026 faite lors de la séance du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_18-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif « Auberge du Pavail » de l'exercice 2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN